



A Sainghin en Mélantois, le 17/07/2020,

A l'attention des Présidents des Associations  
utilisant le complexe sportif

Au gestionnaire de l'ALSH

Madame, Monsieur,

Les directives nationales applicables au 20 juillet 2020 permettent de faire évoluer les modalités d'accès au Complexe Sportif. A compter de cette date, le complexe sportif sera ouvert au public du lundi au samedi dans le respect des prescriptions gouvernementales.

Le complexe sportif reste fermé le dimanche. Le plateau multisport est ouvert toutes les après-midi mais reste fermé le matin pour nettoyage. Le plateau multisport est réservé au seul usage des ALSH du lundi au vendredi entre 9h et 16h30. Les salles annexes (Dojo, Salle de Danse et Salle de Gym) sont accessibles en fonction des plannings d'utilisation fournis préalablement par les associations, sous réserve de leur correspondance avec le planning de nettoyage.

Un sens de circulation est mis en place dans l'enceinte du bâtiment public (marquage au sol), il doit impérativement être respecté. Les mesures sanitaires, dites « gestes barrières », seront affichées clairement. Les personnes en charge de l'activité ont la responsabilité du bon respect de ces mesures sanitaires. Les présidents d'associations ont la responsabilité d'informer leurs adhérents des contraintes d'accès et d'utilisation des locaux du complexe sportif.

Les conditions d'accès se feront selon les règles suivantes :

- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du bâtiment pour toutes les personnes âgées de plus de 11 ans ;
- Seuls les sanitaires de l'entrée du complexe sportif sont ouverts au public ;
- Les gradins restent inaccessibles et sont fermés au public (marquage par du rubalise) ;
- Tous les locaux satellites (bureaux, vestiaires, douches, sanitaires annexes) sont fermés en raison des lacunes de ressources humaines nécessaires. Nous ne sommes pas en mesure de garantir les impératifs de désinfection requis pour un accès public.

Pour votre information et pour adapter vos créneaux aux contraintes sanitaires, le planning du nettoyage des locaux est le suivant :

- Entrée (sol et points de contacts) : du lundi au vendredi 1 fois par jour (avant 9h)
- Sanitaires (sol et points de contacts) : du lundi au vendredi 2 fois par jour (avant 9h et après 16h30)
- Dojo, Salle de Danse et Salle de Gym : Nettoyage un jour sur deux en fonction du planning d'utilisation des associations.
- Plateau Multisport : Nettoyage tous les matins (salle inaccessible pendant le nettoyage)
- Nettoyage des poignées et différents points de contacts dans les salles : à effectuer par les utilisateurs au moyen du kit de nettoyage qui sera mis à disposition dans chaque salle.

Pour rappel, le Complexe Sportif est fermé pour maintenance entre le 30 juillet et le 23 août inclus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

L'Adjoint Délégué.

The signature of J.P. GORRILLOT is written in red ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINGHIN-EN-MELANTOIS' around the perimeter and '59262' at the bottom. The seal also features a central emblem with a figure holding a staff.